

Cote du document:	<u>REPL.VIII/5/C.R.P.3</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>4</u>
Date:	<u>19 décembre 2008</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA

Consultation sur la huitième reconstitution
des ressources du FIDA — Cinquième session
Rome, 18-19 décembre 2008

Pour: **Approbation**

Rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA

La Consultation est invitée à examiner les paragraphes modifiés qui figurent ci-dessous, en vue de leur insertion dans le rapport.

F. Changement climatique

67. Au cours des 30 années écoulées, le FIDA s'est attaché à aider les populations rurales pauvres vivant dans des conditions agroécologiques marginales ou défavorables à gérer les ressources naturelles de façon plus durable, à accroître leur productivité agricole et à réduire leur vulnérabilité aux chocs climatiques. Ces dernières années, la nécessité de mettre de manière plus explicite l'accent sur les questions de changement climatique est devenue toujours plus évidente; de fait, le FIDA ne peut apporter un appui efficace aux projets que si les effets, actuels et potentiels, du changement climatique sont pleinement pris en compte lors de la conception et de l'exécution desdits projets. De nombreux projets prévoient désormais effectivement d'aider les communautés rurales pauvres à s'adapter aux effets du changement climatique; le FIDA a aussi une expérience limitée en ce qui concerne la fourniture d'une aide à ces communautés pour qu'elles tirent parti des activités d'atténuation. Le modèle opérationnel du FIDA prévoit toute une gamme de nouveaux instruments et processus qu'on emploie de plus en plus pour faire en sorte que, dans les stratégies pour les pays, dans la conception et l'exécution des projets et dans la concertation sur les politiques au niveau des pays, une attention systématique soit accordée aux questions de changement climatique. Parmi ces instruments et processus, il convient notamment de citer les procédures de sauvegarde du FIDA pour la gestion de l'environnement et le développement durable (voir paragraphe 36).
68. Jusqu'à présent, le FIDA a eu essentiellement recours aux mécanismes prévus par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour formuler ses politiques internationales. Il s'est inscrit dans une action coordonnée du système des Nations Unies et s'est attaché plus particulièrement à appeler l'attention sur ce dont ont besoin les communautés rurales pauvres pour s'adapter au changement climatique et à leur offrir des possibilités pour contribuer à l'atténuation de ses effets. Il travaille avec divers partenaires, notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le programme de travail de Nairobi de la CCNUCC sur les incidences des changements climatiques, la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements; le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD), qui est hébergé par le FIDA; les autres institutions sises à Rome (FAO et PAM) ainsi que le GCRAI et les centres de recherche bénéficiant de son appui.
69. La Consultation est parvenue à la conclusion que le FIDA doit renforcer encore son engagement à l'égard des questions de changement climatique, ce qui est essentiel pour permettre aux ruraux pauvres, femmes et hommes, de se libérer de la pauvreté. Plus précisément, le FIDA prendra les mesures suivantes:
- Il tirera parti des réalisations à ce jour et veillera à ce que toutes ses activités dans les pays reposent invariablement et systématiquement sur une connaissance des effets potentiels du changement climatique et à ce que toute adaptation au changement climatique nécessaire soit incorporée dans la conception des projets en conformité avec les politiques nationales et en appui aux gouvernements pour la réalisation des objectifs dans ce domaine.

- Pour faciliter l'adaptation dans les pays vulnérables, il accordera une plus grande priorité, lors de la conception des projets, à la mise en valeur des capacités dans les domaines de la préparation aux risques, de la diversification des moyens de subsistance, de la gestion des ressources naturelles et de l'amélioration et l'utilisation de techniques et technologies agricoles.
- Il mettra au point une stratégie institutionnelle sur le changement climatique, qui sera présentée au Conseil d'administration d'ici à avril 2010, pour approbation. Cette stratégie étudiera notamment les moyens de garantir que le FIDA réagit promptement, de manière appropriée et conformément à son mandat, dans les pays où des problèmes liés au climat mettent régulièrement en péril les programmes et projets qu'il appuie. Cette stratégie sera fortement axée sur les opérations, s'inspirera de l'expérience présente et passée du FIDA s'agissant tant de l'adaptation que de l'atténuation, ainsi que des pratiques et stratégies d'autres organismes de développement, et permettra d'assurer une compréhension commune des grandes questions relatives au changement climatique et de guider leur pleine intégration tant dans les opérations du FIDA que dans ses activités de plaidoyer²¹.
- Tout en restant fidèle à sa mission et à son avantage comparatif, il complétera ses ressources de base en étant ouvert à des financements additionnels qui lui permettraient d'intensifier son engagement à l'égard des questions de changement climatique et de faire face aux coûts supplémentaires que les problèmes liés au changement climatique font peser sur les investissements en faveur du développement.
- Il collaborera avec ses partenaires: a) pour contribuer à la mise au point d'un régime de l'après-Kyoto qui tienne compte des préoccupations des communautés rurales pauvres, notamment des femmes, ainsi que de celles des peuples autochtones, et permette à leurs organisations de s'exprimer lors de la conception de ce régime, et b) pour travailler avec ces communautés de manière à ce qu'elles tirent parti du nouveau régime lorsqu'il sera en place.

²¹ La stratégie mettra à profit des directives imminentes OCDE/CAD pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la coopération en matière de développement et fera également référence au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, de manière à garantir que l'atténuation des risques en cas de catastrophe est intégrée dans les opérations du FIDA lorsque cela est pertinent.

